COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 octobre 2013

PUBLICATION DE L'ETUDE « ANNEXE ENVIRONNEMENTALE : LES ENSEIGNEMENTS »

Quelques mois après la promulgation du décret d'application (N°2011-2058 du 31 Décembre 2011), relatif à la mise en place d'une Annexe Environnementale pour tous les baux de plus de 2000 m², l'Observatoire de l'Immobilier Durable propose un état des lieux. **L'OID** a constaté qu'au 14 Juillet 2013 **seulement 25% des baux concernés par l'Annexe Environnementale avaient été régularisés,** sur un périmètre de plus de 15 millions de m².

Cette constatation l'a conduit à s'interroger sur les raisons de ce retard.

Pour tenter d'apporter la réponse la plus exhaustive possible, le Groupe de Travail a souhaité développer une **approche pragmatique** fondée à la fois sur l'analyse et la compréhension du contenu du décret et sur les **retours d'expériences**.

L'étude intitulée **« Annexe Environnementale : les enseignements »** est consultable en ligne.

Si les obligations de l'annexe environnementale apparaissent aux yeux des acteurs impliqués insuffisamment précises et contraignantes, elles n'en constituent pas moins à ce jour **le principal outil de mesure et d'amélioration de la performance énergétique des immeubles tertiaires**.

Pour toute demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

contact@o-immobilierdurable.fr ou au 01 82 83 71 92

L'observatoire de l'Immobilier Durable est une association indépendante constituée d'acteurs privés et publics de l'immobilier tertiaire en France. L'OID est un espace collaboratif favorisant les échanges de bonnes pratiques et les retours d'expériences. L'OID met en commun des données techniques de bâtiments menant à la publication du Baromètre annuel sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires.

Avec le soutien de :